Ville de Mont-Saint-Hilaire

Bureau du greffier
Hôtel de ville de Mont-Saint-Hilaire
100, rue du Centre-Civique

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

LE 25 SEPTEMBRE 2023, À 19 H 30

SUR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1235-26

À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1235-26, INTITULÉ : **« RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1235 AFIN D'AJOUTER UN USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ POUR LA ZONE I-3 »**.

AVIS est par la présente donné par la soussignée :

Que le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 5 septembre 2023, le premier projet de Règlement numéro 1235-26.

Que le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation, en conformité à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme,* le 25 septembre 2023, à 19 h 30, à la salle La Nature-en-Mouvement du pavillon Jordi-Bonet, situé au 99, rue du Centre-Civique.

QU'au cours de cette assemblée publique, le maire ou un autre membre du conseil expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Que de façon spécifique, l'objet de ce premier projet de Règlement numéro 1235-26 est :

1. De modifier la « Grille des spécifications » de la zone I-3 en ajoutant, l'usage « 3271 – Industrie de la construction et de la réparation de navires » comme usage spécifiquement autorisé.

Que l'indication approximative de la zone visée est la suivante :

Zone I-3 : La zone I-3 comprend les propriétés situées entre le 805 et le 890, chemin Benoît, les propriétés situées aux 75-85 et au 100, rue Fisher et les propriétés comportant une adresse impaire situées entre le 1219 et le 1275, chemin Rouillard

Zones contigües : A-5, CA-2, I-1, I-2, P-1, P-2.

Que ce premier projet de Règlement numéro 1235-26 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Que ce premier projet de Règlement numéro 1235-26 est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville au www.villemsh.ca sous la rubrique « Règlements d'urbanisme en cours d'adoption », en effectuant une demande par courriel au greffe@villemsh.ca ou par téléphone au 450 467-2854, poste 2218 ou en se présentant aux Services juridiques le lundi, de 8 h 15 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, du mardi au jeudi, de 10 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi, de 8 h 15 à 12 h.

DONNÉ À MONT-SAINT-HILAIRE,
Ce 13 septembre 2023

(S) *Anne-Marie Piérard*

Me ANNE-MARIE PIÉRARD, avocate
GREFFIÈRE